



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2024
PROCÈS VERBAL**

Le lundi 29 janvier 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le jeudi 25 janvier par Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, s'est réuni sous sa présidence, à la Mairie.

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, SERRES Gilles, *Adjoint*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, BEZEAULT Marie-Laure, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Était absente et excusée : CORNAND Christine qui a donné pouvoir à SERRES Gilles.

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Gilles SERRES

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2023.
2. Zones d'accélération des énergies renouvelables (EnR).
3. Création d'un abattoir et d'un atelier de découpe sur la Commune de GAP.
4. Questions diverses.

1) Approbation du PV du 20 décembre 2023.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Zones d'accélération des énergies renouvelables (EnR).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture des Hautes-Alpes recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables. Monsieur le Maire précise que les Communes doivent délibérer avant le 31/01/2024 ; l'État fait ce recensement pour avoir une vision globale des installations. Le Département des Hautes-Alpes est parmi les départements où le taux d'installations photovoltaïques est le plus élevé.

Monsieur le Maire rappelle qu'une concertation a été effectuée auprès des habitants de la Commune par le Bulletin Municipal de décembre 2023 (observations à apporter jusqu'au 15 janvier 2024). L'objet était « *Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'Énergies Renouvelables (EnR), le Conseil municipal de CHÂTEAUVIEUX envisage de créer des zones d'accélération dans les secteurs urbanisés (Ua, Ub et Auba) ».*

Après concertation et information par le *Territoire d'Énergie 05*, Monsieur le Maire propose les implantations de panneaux photovoltaïques dans les zones *Ua, Ub1, Ub2, Auba, Ac, Na, Nh, Np, Uc*, et des ombrières en zones *Uc* du PLU en vigueur, toutes ces zones pouvant être prises en compte comme zones d'accélération des EnR.

Il est précisé que toutes les installations devront, tout de même, faire l'objet d'une demande d'urbanisme et que cette délibération n'est pas bloquante pour des installations non spécifiées dans celle-ci.

✚ *Délibération n° 1 - 2024 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (11 pour).*

3) Création d'un abattoir et d'un atelier de découpe sur la Commune de GAP.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis doit être donné sur la création d'un établissement d'abattage d'animaux (arrêté préfectoral n° 2023-DPP-CDD-87 du 09/11/2023) et sur la création d'un atelier de découpe de viande de porc (arrêté préfectoral n° 2023-DPP-CDD-92 du 23/11/2023), sur la Commune de GAP.

Monsieur le Maire précise que les dossiers de consultations étaient disponibles au public pendant un mois.

Monsieur le Maire propose de ne pas s'opposer à ces deux créations qui sont des outils indispensables pour notre territoire rural.

✚ *Délibération n° 2 - 2024 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (11 pour).*

4) Questions diverses :

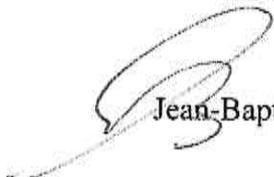
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal non présents à la réunion sur le projet de *Véloroute* qu'après la visite sur site, le Bureau d'Études va étudier un tracé par l'ancien Canal. L'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE propose que Monsieur le Président de l'Agglomération conduise directement les négociations pour l'achat des terrains.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Éric IMBERT, facteur, va prendre sa retraite le vendredi 2 février ; il le remercie pour son service et sa gentillesse pendant toutes ses années.

Nadine PACALET rappelle que le chauffage au sol de la salle des fêtes ne fonctionne pas correctement et que les adhérents de l'association de gym se plaignent d'avoir froid lors de certains cours. Monsieur le Maire propose de résilier le contrat avec l'entreprise *Sogetha* qui n'arrive pas à trouver une solution pérenne pour réparer ce chauffage.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de question, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,


Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Gilles SERRES

